

COMMUNE
DE
FÉROLLES
45150

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 août 2021, s'est réuni le vendredi 03 septembre 2021 à 20h00, Salle des fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F., M. BRILLANT P., Mme COUNNAULT S., Mme JANVRIN A.M., M. LEBOEUF A., M. LELIEVRE P.E., M. MANTEAU N., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., Mme REVERDY C., M. SIRE C., M. SORET R., Mme THEBAULT S., Mme VACQUEREL A.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Agnès VACQUEREL est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 09 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour modificatif est accepté à l'unanimité.

COMMUNE

CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE COMPLÉMENTAIRE A LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS (ACALAPS) ENTRE LA COMMUNE DE FÉROLLES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU LOIRET (CAF)

Monsieur le Maire présente la convention qui permet le financement des prestations ALSH (petites et grandes vacances). La convention instaure une tarification modulée en fonction des ressources des familles (Quotient Familial) et garantit des investissements permettant le développement et le fonctionnement d'équipements de loisirs : achats de table de tennis, de panneaux de basket, de matériels informatiques ont ainsi pu être réalisés grâce à des subventions accordées par la CAF par la commune de Férolles.

La convention est conclue du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement de l'aide complémentaire à la prestation de service accueils de loisirs pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « CONTROLE TECHNIQUE & SÉCURITÉ » POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que trois cabinets de bureaux de contrôle ont candidaté. Quatre missions sont confiées : le contrôle technique, le diagnostic amiante et plomb, le Consuel électrique et la coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé). L'offre retenue qui est économiquement la plus avantageuse est celle du cabinet APAVE. Le coût est de 4 800 euros HT.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - approuve la proposition du choix du cabinet APAVE pour la rénovation du bâtiment de la mairie.

EAU POTABLE

Monsieur le Maire propose une convention pour l'installation d'une réserve incendie sur une propriété privée. Cette propriété privée est une parcelle agricole de 200m² mise à disposition à titre gracieux par le Groupement Foncier Agricole du Reuilly. Monsieur le Maire rappelle que cette installation permettra la mise en conformité du Hameau de Boynes prescrite par les services du SDIS.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - approuve la proposition de convention pour l'installation d'une réserve incendie sur une propriété privée.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Meneau-Guérin pour effectuer le déplacement de la réserve incendie mentionnée dans le point précédent, la création d'une plate-forme de 100m² pour permettre l'accès aux véhicules de secours et la pose de la réserve existante. Monsieur le Maire annonce le tarif de 5 440 euros HT pour réaliser ces travaux et rappelle que cette réserve incendie a une capacité de 120m³ et a été validée par les services du SDIS.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - approuve l'attribution du marché à l'entreprise Meneau-Guérin pour la création d'une plate-forme et le déplacement d'une réserve incendie.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente la notification du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) « assainissement » du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes des Loges qui recense 88 installations dans la commune de Férolles. La notification fait état de 4 525 installations sur la Communauté de communes des Loges et rappelle que le SPANC dispose d'un service de vidange groupé (137,50€ pour 5 m³). La redevance annuelle est de 26 euros.

- Le Conseil Municipal prend acte de la notification.

AFFAIRES DIVERSES

- Travaux en cours :
 - M. le Maire rapporte les actions suivantes menées au cours de l'été :
 - Pose d'une clôture au Château d'eau.
 - L'entretien et les réparations à l'école renforçant la protection des enfants et du personnel : installation et réparation de nez de marche, portes réparées, nouvelle peinture pour sécuriser l'accès piéton, cour d'école sécurisée.
 - Entretien du réfectoire.
 - Entretien des réseaux d'assainissement réalisé par une entreprise extérieure. M. le Maire informe que Rue de Cherelle, deux maisons ont connu des débordements de sanitaires. M. le Maire déclare qu'un point avec l'entreprise a été fait pour renforcer leur vigilance.
- Demandes diverses :
 - M. le Maire fait part du courrier annonçant la nomination de Mme Laurence Cornier-Goerhring au poste d'Inspectrice de l'Éducation Nationale de l'Académie d'Orléans-Tours et sa volonté de se présenter à l'école de Férolles ainsi qu'à la mairie.
 - M. le Maire fait part du courrier du Département du Loiret concernant le déploiement du réseau « Fibre » sur les tronçons ne disposant pas de fourreaux ou de support pour ligne téléphonique.
Il expose que deux options sont faites aux communes :
 - 1-Pose de poteaux bois
 - 2- Enfouissement du réseau

M. le Maire annonce qu'une partie de l'enfouissement est à la charge des communes pour 30% (30% à la charge du prestataire, 40% à la charge du Département) et que le coût d'un enfouissement est élevé (38€ du mètre linéaire). Il annonce également que la mise en place de poteaux dans l'environnement urbain et agricole peut s'avérer dangereux et n'est pas esthétique.

Le linéaire concerné par cette opération est de l'ordre de 5 850 mètres, soit une charge communale de 66 690€ pour des travaux d'enfouissement. Cette somme n'étant pas inscrite au budget communal, M. le Maire conclut qu'il va réactiver les services du Département pour provoquer une visite sur place.

 - M. le Maire expose l'idée de la tenue d'une exposition au printemps 2022 à Férolles sur le thème de l'agriculture réalisée par le groupe coopératif agricole SCAEL qui, à l'occasion des 135 ans, propose une exposition itinérante de photographies « *Portraits d'agriculteurs, Portrait d'un Territoire* ».
 - Cette idée est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.
 - M. le Maire expose sa lecture d'un rapport d'inventaire botanique du Parc de l'Abbé Picard réalisé par deux étudiants stagiaires en BTS Gestion Forestière et spécialité forêt. Il évoque l'idée de pouvoir faire profiter le public de ce rapport qui met en valeur la biodiversité par des supports à définir comme le site Internet de la mairie, installations de lutrins, lecture à disposition en mairie...
 - Cette idée est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- Courriers divers :
 - Remerciements pour le versement des subventions communales 2021 : Rando Férolles.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Stéphanie COUANNAULT fait part de la remarque d'administrés qui ont déploré l'absence de sacs dans les poubelles aux arrêts de bus éloignés au mois d'août.
- Madame Sidonie THÉBAULT demande s'il y a eu des avancées sur le projet de modification de la carte scolaire concernant la scolarisation des élèves vers le collège de TIGY. M. le Maire répond qu'aucune information n'a été transmise durant l'été. Il annonce que Monsieur Arnaud LEBOEUF et lui-même vont réactiver le réseau des Parents d'Élèves afin de demander leur avis aux parents d'élèves concernés par ce projet de changement de carte scolaire.
- Monsieur Charles SIRE fait part de son inscription au dispositif Rézo-Pouce mis en place par le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne. Cette application permet de mettre en réseau des automobilistes et des auto-stoppeurs.
- Monsieur Jean-François BOITARD déplore l'absence d'éclairage public nocturne notamment Route de la Ferté, Route de Darvoy et dans le bourg. Il rappelle également que Rue du Grand Orme, le poteau et les bordures toujours pas été réparés.
- Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE note que la Route de Sandillon est éclairée toute la nuit, même le week-end alors que Rue de la Grosse Planche, certains candélabres sont H.S. depuis plusieurs mois. Il déclare qu'une extension de l'éclairage nocturne serait à prévoir Rue de la Grosse Planche pour les dernières maisons construites. Monsieur le Maire répond que l'entreprise Isi-Elec sera recontactée afin de refaire le circuit des éclairages et des réglages nécessaires. Il indique également que l'étude de renouvellement de candélabres est en cours sur le secteur de Villiers et ses rues adjacentes.
Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE évoque également le dysfonctionnement de l'horloge de l'église.
IL annonce que la date à la « participation citoyenne » sera communiquée dans le prochain « Férolles Infos ».
- Monsieur Arnaud LEBOEUF donne les chiffres des inscriptions à l'école :
L'école de Férolles accueille 102 élèves pour 5 classes de la Petite Section au C.E.2.
L'école d'Ouvrouer-les-Champs accueille 40 élèves pour 2 classes (C.M.1 et C.M.2).
Il note que les effectifs restent bas.
Il tient à saluer le travail de l'ensemble des agents qui œuvrent à maintenir un encadrement de qualité pour les élèves, notamment sur le temps périscolaire de midi, durant lequel il y a 2 services et où un adulte pour 20 élèves est en poste.
Il annonce que les stores dans les préfabriqués vont être remplacés.
Il tient à saluer l'engagement des bénévoles de la bibliothèque qui s'adaptent au nouveau protocole sanitaire.
Il fait part de remerciements de la part d'administrés envers la mairie pour l'installation d'un miroir de sécurité entre le Carrefour du Tigy et la Route de Villiers.
- Suite aux directives de la DGFIP, Monsieur le Maire rappelle qu'une décision doit être prise pour le 30 septembre 2021 par le Conseil Municipal concernant l'exonération totale ou partielle pendant 2 ans de la taxe foncière sur les constructions neuves ou extensions. Une réunion est fixée au lundi 06 septembre 2021.

FEROLLES EN ROSE



ORGANISÉ PAR LE CCAS



DIMANCHE 17 OCTOBRE